

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Novembre 1872.

NOUVEAU TRAITÉ DE COMMERCE

Nous avons enfin le texte du nouveau traité de commerce, signé par les représentants de la France et de l'Angleterre.

C'est aux journaux anglais que nous devons encore cette importante communication. Notre gouvernement a su garder en cette occasion une réserve qui nous paraît au moins excessive; elle engage sa responsabilité la plus complète vis-à-vis de l'Assemblée et du pays lui-même.

Il nous est impossible de ne pas regretter le sans-gêne avec lequel notre gouvernement agit en cette circonstance. On dirait véritablement que le commerce français n'est en rien intéressé à l'événement si grave qui vient de s'accomplir à Londres. Non-seulement, les dispositions du traité nous seraient encore inconnues, sans la dépêche anglaise reçue hier matin, mais encore c'est seulement quand les signatures sont officiellement échangées, que l'opinion publique est saisie des protestations antérieures qu'avaient inspirées les négociations.

Dès le 21 octobre, inquiète du mystère qui les enveloppait, la chambre de commerce de Bordeaux écrivait au ministre compétent. La chambre du Havre l'avait précédée dans cette voie. Or, ces documents ne nous arrivent que quand tout est fini, et sans qu'il nous soit possible de mesurer l'influence qu'ils ont pu exercer sur les négociations.

Ce procédé singulier, alors qu'il s'agit de questions si graves, ne laisse pas de surprendre douloureusement les esprits éclairés dont les doctrines avaient le droit d'être entendues au même titre que celles qui semblent avoir prévalu.

Nous voulons bien croire que nos négociateurs ont été heureusement inspirés, et qu'ils ont obtenu des concessions sérieuses.

Une première lecture du traité nous laisse pourtant des craintes et des doutes; pour les adoucir, nous avons besoin de nous rappeler qu'en Angleterre aussi on se plaint et on proteste.

En attendant une appréciation plus complète et plus réfléchie, il nous est bien permis de demander au gouvernement, et surtout à la Chambre, de s'entourer de toutes les opinions, de tous les avis. La sanction ne devra être accordée, le travail de la commission spéciale chargée de résoudre les questions des tarifs ne pourra être apprécié que lorsque tous les intérêts auront été entendus, discutés et défendus.

Quand il s'agit du travail national et de son avenir, de nos relations commerciales et de notre industrie, ne nous en tenons pas à des expédients habiles. Sachons nous approprier les solutions pratiques mûrement délibérées et revêtues de la haute approbation du pays. Montrons-nous dignes de la liberté, en l'appliquant avec une vigilante sollicitude aux intérêts les plus essentiels.

En attendant l'ouverture de la session parlementaire, le texte du traité de commerce avec l'Angleterre est l'objet des commentaires de la presse. Nous signalerons aujourd'hui à l'attention de nos lecteurs les points les plus importants de ce document.

L'article 2 stipule pour les deux Etats contractants le traitement de la nation la plus favorisée et l'abolition de la surtaxe de pavillon.

L'article 3 affranchit de tout droit les marchandises en transit.

L'article 5, le plus essentiel, porte que si l'une des deux puissances établit un droit intérieur sur quelque article de production ou de fabrication nationale, elle pourra frapper d'un droit compensateur équivalent les articles de même catégorie importés de l'étranger, pourvu toutefois que ce droit s'applique non-seulement à l'autre puissance contractante, mais encore à tous les autres pays.

Enfin l'article 21 prescrit la formation d'une commission de deux membres, un de chaque nation, qui devront se réunir à Pa-

ris dans les dix jours qui suivront la signature du traité.

Cette commission sera chargée de fixer les tarifs qui résulteront du nouveau traité, et elle devra avoir terminé son travail dans un délai de trois mois.

Ajoutons que le protocole remet à la décision d'un tiers-arbitre les questions sur lesquelles les deux commissaires chargés de la fixation du tarif ne se seraient pas accordés.

On le voit par ce simple exposé, malgré la légitime impatience du gouvernement, il semble difficile que le traité puisse être, comme le dit le *Times*, complété, dès le 1^{er} décembre, par les dispositions essentielles confiées à la rédaction des commissaires.

Il peut s'écouler assez de temps dans ces diverses formalités pour que l'affirmation de l'agence Havas, que les ratifications sont imminentes, paraisse plutôt une conjecture qu'une certitude. Peut-être songera-t-on à profiter de ce délai inévitable pour prévenir, en consultant les chambres de commerce françaises, certaines objections qui ne manqueront pas d'être présentées au cours des débats parlementaires.

La ratification du traité de commerce avec l'Angleterre est imminente.

Bulletin politique.

On lit dans l'Union :

Il est bien difficile d'y voir clair au milieu de tous les projets de réformes constitutionnelles qui ont été mis en avant. Tous les jours nous lisons des plans de conduite annoncés d'avance, soit pour la droite, soit pour la gauche, soit pour les centres; et en réalité on ne connaît pas encore le vrai programme qui doit être discuté. L'opinion des divers groupes parlementaires ne pourra être affirmée que lorsqu'on se trouvera en face d'une proposition nettement définie.

On peut pressentir l'opinion sur les ques-

tions de principes; il est impossible de la connaître encore sur les points de détails.

Nous constatons en effet au dernier moment une certaine hésitation de la part des promoteurs de ce mouvement de réforme. Le gouvernement lui-même semble flotter entre la réalisation de ses désirs et la crainte de se heurter à une opposition trop considérable.

La *Presse* juge la situation de la même façon :

L'indécision, dit cette feuille, règne dans tous les groupes politiques et la confusion plus encore. Les hommes les plus pénétrés de la nécessité d'agir pour former le grand parti de l'union conservatrice et résolus à mettre un terme au malaise qui nous aigris, nous énerve et nous affaiblit, se heurtent aux hésitations des uns et au parti-pris des autres. Ils se retournent vers le gouvernement et le trouvent aussi embarrassé qu'eux-mêmes et disposé à tout attendre de l'initiative parlementaire.

Nous avons lieu de penser que cet état de choses ne durera pas. Au fond, tous les esprits sages sont convaincus que le salut est dans l'union, et que tout retard apporté dans l'organisation de l'armée de l'ordre est un avantage laissé aux radicaux.

On parle de réunions préparatoires qui doivent avoir lieu. On y échangera des vues, on y discutera des projets et nous voulons croire qu'on y arrêtera un plan de conduite.

Nous ne saurions trop pousser les groupes conservateurs à combiner leurs efforts dans ce sens. Qu'ils ferment l'oreille aux conseils des dissidents et des membres des partis extrêmes! Qu'ils s'inspirent des nécessités du salut public! Qu'ils écoutent la voix de la sagesse! Le salut est à ce prix. Nous l'avons déjà dit bien des fois; mais nous ne saurions nous lasser de le répéter.

Les journaux étrangers ne nous parlent que de manifestations qui ont lieu en Russie contre le nom allemand. Nous ne voulons

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L. S.

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XIX.

LES FRÈRES DU COUTEAU.

(Suite.)

— Qui, lui ? ton fils parmi les insurgés, vieux traître ? Passe à un autre, il faut que justice soit faite.

— Excellence, vous me l'avez promis, à condition que je vous livrerai les rebelles; deux fois je vous les ai livrés.

— Où donc sont-ils, brute, chien ? Passe à un autre ou je te...

Et, joignant le geste à la menace, il cingla le visage d'Abraham d'un coup de fouet.

La lanière creusa un nouveau sillon sur ce crâne hideux et boursoufflé, et le sang coula en abondance.

Mais lui, continuant à ne rien entendre, à ne rien sentir, repoussait les Cosaques avec fureur et serrait sur sa poitrine la tête de son fils.

— Comment te trouvais-tu parmi les insurgés ? répétait-il, en cherchant, avec son couteau, à couper les liens qui retenaient les bras du prisonnier.

— Père, Narbut m'avait délivré.

— Malheur sur moi ! qui ai trahi ton sauveur, malheur sur moi !

— Rossez ce juif, rossez-le jusqu'à la mort ! hurlait Svinin.

Deux Moscovites se ruèrent sur lui et le terrassèrent. En se débattant, il les mordait à la gorge et leur déchirait le visage avec ses ongles; on eût dit une bête fauve, à laquelle des chasseurs veulent arracher les petits.

Le général Mitved riait aux éclats de ce combat de boule-dogues.

— Hi ! hi ! hi ! faisait-il ; hardi le juif ! bravo les Cosaques !

Ruben se débattait, pour aller à son secours, et poussait des cris inarticulés de douleur et de désespoir.

Les Russes applaudissaient à la lutte, et Svinin lui-même commençait à prendre plaisir aux péripéties de ce combat acharné, lorsqu'un Russe, en arrachant un des pans de la redingote d'Abraham, éparpilla sur la neige une poignée de pièces d'or.

A cette vue, plusieurs spectateurs se précipitèrent pour s'emparer du trésor, et en un instant le duel fut changé en une bataille entre les pillards.

Abraham, lâché par un de ses adversaires, en profita pour saisir le second par ses épais favoris, et lui enfonça dans le cou ses ongles, aigus comme des griffes.

Ruben continuait à se débattre avec fureur; le sang ruisselait de ses poignets, serrés par des cordes; d'un effort désespéré, il finit enfin par se dégager, mais n'étant plus soutenu contre le poteau et ne pouvant faire usage de sa jambe droite, il tomba, encore

à demi-engagé dans son sac.

Alors, s'aidant de ses mains, il essaya de ramper vers son père, toujours cramponné à son ennemi.

Sur un signe de Svinin, un soldat saisit son fusil par le canon et déchargea, sur la tête du blessé, un coup de crosse qui le rejeta la face contre terre.

Ruben eut encore la force de soulever sa tête fracassée et d'étendre les bras vers son père, avec un gémissement douloureux.

— Abraham, cria Svinin, prends ton fils, je te le donne !

Le juif lâcha le Cosaque qu'il étranglait et, avec un hurlement de bête fauve, bondit sur le Moscovite, au moment où celui-ci se préparait à achever sa victime.

Le grenadier n'eut pas le temps d'éviter l'attaque, et tomba à la renverse, pour ne plus se relever, le cœur traversé par le couteau du malheureux père.

Puis, avec des hurlements de douleur, Abraham se jeta sur le corps de son fils.

Ruben n'était plus qu'un cadavre.

Il fallut employer la violence pour l'en

pas attacher d'importance à ces faits. Ce serait un tort cependant de n'en pas tenir compte. Ils sont un symptôme de nature à faire ressortir ce qu'il y a d'exagéré dans le langage de ceux qui représentent l'alliance russo-allemande comme un fait irrévocablement accompli. Nous n'y insisterons pas autrement.

Nos correspondances de Berlin maintiennent, malgré tous les démentis venus de plusieurs côtés, que M. de Bismark est très-mécontent de la tournure qu'a prise le conflit avec la Chambre des seigneurs, à propos de la loi des cercles.

Il est certain que le chancelier est en désaccord complet avec le comte Eulembourg, ministre de l'intérieur. Mais celui-ci est soutenu par l'empereur Guillaume, dont il possède toute la confiance. Le chancelier n'a pas osé conduire la lutte avec ce ministre jusqu'au bout. Il boude et reste à Varzin, comme il fait toujours quand les affaires ne marchent pas comme il voudrait.

La presse s'est beaucoup occupée de certains dissentiments qui se sont élevés entre les membres du conseil supérieur de la guerre et M. le Président de la République. L'agence Havas s'est crue obligée d'annoncer gravement au public que ces dissentiments étaient sans importance.

Voici, nous dit-on, l'incident qui aurait donné lieu à ces bruits :

Dans une des dernières séances du conseil supérieur, M. Thiers, après avoir exposé longuement ses idées sans qu'un seul des assistants ait pu placer un mot, conclut en ces termes :

« Messieurs, puisque nous sommes tous du même avis, la question m'est vidée. »

M. le maréchal de Mac-Mahon, qui manifestait une impatience visible, répondit : « M. le Président de la République, laissez-nous un instant délibérer entre nous et vous verrez alors que peut-être ne sommes-nous pas aussi complètement d'accord que vous le supposez. »

Ces paroles ont produit un certain effet, elles ont prouvé à M. Thiers que le conseil supérieur n'était pas précisément disposé à accepter ses idées et à en garantir la justesse devant l'Assemblée nationale et la commission des 45.

L'émigration des populations de l'empire d'Allemagne aux États-Unis prend des proportions vraiment effrayantes. D'après des renseignements sûrs, parvenus aux bureaux de transport des émigrés à Hambourg, leur nombre s'élèvera à 60,000 têtes, tandis que le plus haut chiffre d'émigration a été jusqu'ici seulement de 47,300.

Chronique générale.

Le *Journal officiel* contient une note en réponse aux assertions erronées de plu-

arracher et le lier à un poteau, où Svinin, pour le punir de son double meurtre, lui fit appliquer vingt coups de fouet.

Les Cosaques voulaient le tuer ; l'Excellence s'y opposa, il avait encore besoin de son guide.

Le juif n'était plus qu'une plaie ; il ne proféra cependant pas une plainte.

Après cet incident, on procéda au supplice des prisonniers.

Quand tout fut terminé, Svinin donna l'ordre de détacher la victime.

— A présent, dit-il, en ricanant, tu peux prendre ton fils, je te le rends, exempt du service, mais je retiens ton traîneau, comme gage de ta fidélité.

— Mon devoir est d'être fidèle à l'empereur notre père et à Votre Excellence, murmura Abraham en s'inclinant profondément, et j'espère que votre générosité ne voudra pas me ruiner.

Svinin poussa du coude son collègue Mitved et lui dit à demi-voix :

— Quand je vous affirmais que pour de l'or....

sieurs journaux relativement au mode et aux frais de transport des condamnés à la déportation.

Il résulte de cette note que le transport, par bâtiments de l'Etat, des 4,000 déportés coûtera environ 880 francs par personne. Non-seulement le voyage par navires de commerce offrirait beaucoup moins de sûreté, mais encore il ne permettrait, paraît-il, aucune économie.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux capitaines-majors de la garde mobile une circulaire qui les invite à préparer le passage de tous les jeunes gens de cette garde dans la réserve de l'armée active, en vertu de la nouvelle loi militaire.

Mais ces instructions ne concernent que les gardes mobiles des classes 1867 à 1870. Que deviendront les jeunes gens des classes 1865 et 1866 qui, rappelés rétroactivement par la loi de 1868, ont fait partie de la garde mobile ? Seront-ils placés aussi dans la réserve de l'armée active ou seulement dans l'armée territoriale ?

Les dispositions transitoires de la loi militaire ne visent pas ces deux classes dont la situation devrait, il semble, être fixée.

M. Thiers a été choisi comme arbitre pour prononcer définitivement sur un litige pendant depuis longtemps entre l'Angleterre et le Portugal, à propos de leurs colonies des Indes.

M. Rampont, directeur général des postes françaises, est arrivé à Paris, venant de Saint-Petersbourg et de Berlin.

La question du Laurium, qui paraissait devoir être résolue par un compromis, entre dans une phase nouvelle.

Le cabinet d'Athènes ne peut se résoudre à prendre un parti, à offrir une solution définitive de ce différend qui est devenu diplomatique. Si des puissances amies, telles que la Russie ou l'Autriche, dit la *Correspondance universelle*, ne parviennent à faire agréer au gouvernement hellénique quelques conseils opportuns, la France et l'Italie rappelleront leurs ministres d'Athènes.

Ainsi M. Jules Ferry nous serait rendu ?

Châlons est définitivement évacué. Tout s'est passé dans le calme le plus parfait. La population a su comprendre que, si elle était délivrée du fardeau de l'occupation, les départements voisins avaient encore à le supporter.

L'état-major et deux bataillons du 37^e de ligne ont dû arriver hier à midi au camp de Châlons.

Un certain nombre d'officiers du génie ont reçu l'ordre de se rendre dans les départements évacués pour faire les études

— Je crois moi qu'il veut vous trahir, répondit le général.

— C'est ce que nous verrons, reprit le gros général, j'ai donné ordre de le garder à vue sans en avoir l'air.

Et se retournant vers le juif :

— D'où avais-tu tiré l'or que tu portais sur toi ? demanda-t-il.

— De mon commerce, Excellence.

— Bien ! je te le ferai rendre si tu es fidèle. Ton fils avait trahi, la justice voulait qu'il fût puni, fais de son corps ce que tu voudras.

Que Votre Excellence me pardonne ma révolte contre sa justice, fit le juif en se prosternant.

— Je veux bien l'oublier pour cette fois, répondit généreusement la Haute Noblesse, en se retirant vers la ferme dans laquelle il daignait prendre son logement.

Abraham passa toute la nuit priant et pleurant auprès du cadavre de son fils, qu'il voulut ensevelir de ses propres mains et sans le secours d'aucun russe... par originalité, dit un jeune officier en rapportant le fait à

des travaux défensifs reconnus nécessaires.

Vienne, 9 novembre.

Le comte de Chambord doit quitter demain Bregenz pour retourner à Frosdhorf.

C'est aujourd'hui que doit commencer, devant le conseil de guerre siégeant à Versailles, le procès de l'un des auteurs de l'assassinat du général Lecointe.

Cet individu fut arrêté quelque temps après le jugement qui avait condamné les autres individus compromis dans l'affreux drame de la rue des Rosiers.

Le département des Pyrénées-Orientales est depuis quelque temps le refuge d'une quantité d'Espagnols, et les sergents viennent y recruter des partisans pour le compte de don Carlos.

Le gouvernement s'en est ému, et il paraît que le préfet a reçu l'ordre de mettre à exécution l'arrêté pris le 25 mai dernier, qui interdit à tout sujet espagnol de séjourner dans l'étendue du département des Pyrénées-Orientales, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation.

Macon, 9 novembre.

Une explosion du feu grisou a eu lieu hier dans le puits de Sainte-Marie-de-Monceaux. Il y a eu 38 morts et 3 blessés dont 4 grièvement. Toutes les victimes ont été retirées du puits. La catastrophe paraît avoir eu pour cause une pipe allumée dans le puits par un des ouvriers.

Londres, 9 novembre, midi.

La Banque d'Angleterre a élevé son escompte à 7 0/0.

Londres, 9 novembre.

La Bourse est fermée aujourd'hui à cause de la fête d'installation du lord-maire.

New-York, 9 novembre.

Le président Grant l'a emporté dans trente Etats, et M. Horace Greeley dans sept seulement.

Londres, 9 novembre.

Le *Times*, dans son *City article*, publie un télégramme d'Amsterdam disant que la Banque de Hollande a décidé de suspendre tout achat d'argent, parce qu'elle croit que le gouvernement hollandais a l'intention d'adopter l'or comme type monétaire.

Londres, 8 novembre, soir.

La *Pall Mall Gazette* dit que, vers le soir, l'escompte est devenu bien plus difficile sur le marché. Après la Bourse, la demande pour le compte de quelques grands établissements monétaires a été assez considérable.

Son Excellence qui en rit beaucoup.

Ce fut sans doute aussi par originalité que ce père, qui ne voulait pas associer des assassins à sa douleur, prononça à voix basse, à l'oreille de ce fils inanimé, un serment mystérieux et terrible.

Le lendemain, quand les trompettes sonnèrent le départ, le guide se prosterna une dernière fois sur la neige qui recouvrait les restes de celui qu'il avait tant aimé, puis il se releva humble et timide et vint, comme d'habitude, prendre les ordres du général commandant la colonne infernale.

— A Miechhof, dit Svinin, connais-tu la route ?

— Je la connais, Excellence.

— Alors en avant !

Et ils partirent.

(La suite au prochain numéro.)

La Banque aurait demandé et obtenu jusqu'à 8 0/0 dans certains cas pour le bon papier.

Chronique militaire.

M. le ministre de la marine vient d'envoyer des ordres pour faire mettre immédiatement en état les divers navires chargés d'effectuer le transport des condamnés de la Commune. Ces navires sont le *Cher*, l'*Orne*, la *Néréide*, la *Résolution* et la *Sybille*.

Le modèle de coiffure pour la cavalerie légère emprunté à l'armée wurtembergeoise, dont les Parisiens ont dû voir quelques échantillons sur la tête de nos cavaliers, n'a pas obtenu les suffrages de l'autorité militaire.

La commission des modèles a recommencé ses études en vue d'établir un type uniforme pour toute la cavalerie légère.

Un casque à bombe d'acier poli paraît avoir des chances sérieuses d'être préféré.

Espérons qu'à force de recherches on parviendra enfin à coiffer notre armée.

Le conseil supérieur de la guerre poursuit avec zèle ses travaux sur les réformes à introduire dans le régime administratif de l'armée de terre. Dans une de ses récentes séances, il a discuté la question de savoir s'il fallait substituer partiellement ou entièrement le régime de l'entreprise au régime de régie pour l'alimentation des troupes. Il n'a pris encore aucun parti sur cette grosse et redoutable innovation.

L'armée belge est alimentée par des entrepreneurs généraux d'une manière très-satisfaisante pour le bien-être des troupes. Cet exemple semble être un encouragement à l'imiter. Mais on a fait remarquer avec beaucoup d'à-propos que l'armée belge n'a jamais été appelée à combattre hors de son pays, et que par conséquent les entrepreneurs chargés de son alimentation n'ont pas de difficultés à exécuter toujours leur service. Il n'en saurait être de même pour l'armée française qui a toujours été appelée à combattre loin des frontières.

UN ANNIVERSAIRE POLITIQUE.

Il y a eu jeudi, 7 novembre, quarante ans, que la duchesse de Berry était arrêtée à Nantes.

C'est une lugubre histoire, celle-là. La Vendée était soulevée au nom de *Madame* et du duc de Bordeaux, et le gouvernement, à la tête duquel était alors M. Thiers, tenait dans ses mains tous les fils de l'insurrection. M. de Montalivet avait décidé un des hommes de confiance de la duchesse, Deutz, qu'elle venait de faire baron romain, avec autorisation du pape, à vendre sa bienfaitrice.

Deutz savait que *Madame* était cachée à Nantes, chez mesdemoiselles Duguigny. Il partit de Paris, précédé et suivi de commissaires de police spéciaux et adressé à M. Maurice Duval, alors préfet de la Loire-Inférieure.

Toutes les mesures furent prises et bien prises, et *Madame* était bien tranquille dans l'appartement de la rue du Haut-du-Château, lorsque M. de Guibourg, l'un de ses fidèles compagnons, en s'approchant de la fenêtre, vit reluire les baïonnettes et des soldats s'avancer vers la maison.

A l'instant, il se rejeta en arrière : — Sauvez-vous, madame, sauvez-vous ! s'écria-t-il.

Madame se précipita aussitôt dans l'escalier, et chacun la suivit vers la cachette préparée à l'avance pour le cas qui survenait. Il avait été reconnu qu'on ne pouvait tenir dans cette cachette que par rang de taille. C'était un recoin formé par la cheminée de la chambre de la princesse, construite dans un angle. La plaque du fond, s'ouvrant au moyen d'un ressort, présentait une porte d'entrée. Cette cage de pierre, de quatre pieds carrés, scellée et murée, avait servi de refuge, pendant la Révolution, à des pros-crits royalistes.

M. de Mesnard, chevalier de la duchesse, entra le premier dans la cachette, qui pouvait, à la rigueur, contenir quatre personnes. Il fut suivi par M. de Guibourg. M^{lle}

Stylite de Kersabiec ne voulait point passer devant Madame. Celle-ci lui dit en riant :

« — En bonne stratégie, Stylite, lorsqu'on opère une retraite, le commandant doit marcher le dernier. »

Les soldats ouvraient la porte de la maison lorsque celle de la cachette se refermait. Je n'entrerai pas dans les détails de la perquisition opérée dans la maison. Elle fut minutieuse au-delà de toute expression. Des maçons qu'on avait sous la main sondèrent tous les murs et tous les parquets, commandés par des architectes. Les maisons voisines furent également fouillées.

Cependant les commissaires de police ne se firent point pour battus : un poste fut établi dans la maison de M^{lle} Duguigny, et des gendarmes campèrent dans chaque chambre.

Il y en eut deux dans la mansarde de la cachette.

Ces braves gens eurent froid et firent du feu dans la cheminée derrière la plaque de laquelle était cachée la duchesse. D'abord les prisonniers ne furent pas fâchés de se réchauffer, car il faisait un froid très-vif sous les tuiles ; mais la plaque ne tarda pas à être brûlante au point de n'y pouvoir tenir la main, puis elle rougit.

Les soldats s'endormirent cependant, et les prisonniers respirèrent ; mais au petit jour l'un d'eux se réveilla et ranima le feu au moyen d'un énorme paquet du journal *la Quotidienne*, qui se trouvait dans la chambre.

Les prisonniers de la cachette suffoquèrent, la robe de la duchesse prit feu, les mouvements qu'ils firent derrière la plaque attirèrent l'attention des gendarmes.

— Qui est là ? dit l'un d'eux.
— Nous nous rendons, nous allons ouvrir ; ôtez le feu ! répondit M^{lle} de Kersabiec.

La duchesse sortit la première, forcée de poser ses pieds et ses mains sur le foyer brûlant. Ses compagnes la suivirent. Ils étaient restés enfermés pendant seize heures dans cette cachette.

Quand le général Dermoncourt, qui a écrit de cet épisode le récit le plus émouvant, arriva, la duchesse se rendit à lui de préférence :

— Général, dit-elle, j'ai rempli les devoirs d'une mère pour reconquérir l'héritage de mon fils.

Le préfet, M. Maurice Duval, qui, dans toutes les circonstances, se conduisit avec la dernière brutalité, fit conduire la duchesse à la citadelle de Blaye.

Pauvre femme ! on l'a dit : — C'était le seul homme de la famille des Bourbons.
(Liberté.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal de Saumur, dans ses séances des 18 et 29 octobre, a statué sur différentes affaires administratives ou d'intérêts privés.

Nous croyons devoir publier les vœux suivants, adoptés dans la séance du 29, et qui ont été examinés par le Conseil général dans la session extraordinaire dont l'ouverture a eu lieu vendredi dernier.

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il a demandé, par une délibération du 10 juillet 1872, la prorogation pour un an des tarifs de l'octroi, et que le Conseil général doit être saisi de cette question le 9 novembre prochain ; mais il fait observer que cette demande de prorogation pour un an est insuffisante, les charges de la ville ne permettant pas, d'ici bien longtemps, de songer à diminuer les tarifs, et la délibération du 10 juillet 1872 faisant ressortir suffisamment les dangers qu'il y aurait même à les modifier, quant aux matières imposables.

Il est inutile de renouveler chaque année, ainsi que cela se pratique depuis longtemps déjà, la même demande de prorogation annuelle : mieux vaut demander immédiatement une prorogation plus longue, puisqu'il y a de justes motifs pour qu'elle soit accordée.

M. le Maire propose, en conséquence, de demander la prolongation pour cinq ans. Le Conseil adopte.

M. le Maire propose au Conseil de profiter de cette session extraordinaire du Con-

seil général pour demander un complément bien nécessaire aux travaux qui ont été votés pour le chemin de grande communication n° 50.

Ce complément, dont les dernières inondations viennent encore de signaler l'urgence, est la mise hors d'eau du chemin n° 50, dans la partie submersible comprise entre la levée de Nantilly et le cimetière, et ce, au moyen d'une surélévation de la chaussée.

Par un léger surcroît de dépense, le département assurerait à la fois le service du cimetière et une ligne de retraite indispensable pour l'École de cavalerie en temps d'inondation.

M. le Maire exprime donc l'espoir que, devant ces raisons et devant les sacrifices que la ville de Saumur s'est imposés pour ce chemin n° 50, le Conseil général voudra bien voter un supplément de crédit pour mettre ledit chemin hors d'eau.

Le Conseil adopte la proposition de M. le Maire ; en conséquence, émet le vœu que le Conseil général vote un supplément de crédit pour la mise hors d'eau du chemin de grande communication n° 50, dans la partie comprise entre Saumur et le cimetière.

Le Maire fait connaître au Conseil que l'idée, émise à la dernière séance par M. Guédon, de demander l'établissement à Saumur d'une succursale de la Banque de France, a été très-favorablement accueillie par le commerce tout entier, qui verrait comme un véritable bienfait la réussite de ce projet.

La Chambre consultative des arts et manufactures s'est empressée de prendre une délibération pour appuyer cette demande.

Chaque jour, de nouvelles lettres, émanant des commerçants les mieux posés de la ville, apportent des documents précieux sur l'importance de chaque branche de commerce ou d'industrie sur notre place ; c'est ainsi que nous savons, par une lettre de MM. Thoreau et fils, que le trafic annuel des grains s'y élève à environ 20,000,000 de francs ;

Celui des vins champagnisés à un minimum de 12,000,000 de francs, d'après M. Ackerman-Laurence ;

M. Combiel fixe à 2,000,000 de francs le chiffre d'affaires sur les alcools et les liqueurs ;

Le même chiffre de 2,000,000 de francs est fourni par M. Guédon pour l'épicerie ;

Les vins en cercles donnent, d'après une note de la régie, une vente annuelle de 294,000 hectolitres, cotés en moyenne à 25 fr. l'hectolitre, soit 7,350,000 francs ;

La rouennerie fournit un chiffre d'affaires évalué, d'après M. Picherit, à 2,500,000 francs.

Les fruits secs, les pommes et poires vertes, les noix, les colzas, les huiles de noix, de colza, de lin, etc., donnent lieu, d'après M. Gauron, à un trafic de 2,350,000 francs ;

La chapeleterie, la bijouterie de religion, l'ivoirerie, l'osserie, etc., sont évalués, par M. Mauriceau, manufacturier, à un chiffre de 2,500,000 francs ;

Enfin, les différentes branches de commerce, telles que les pierres et tuffeaux, la chaux, les fers, la quincaillerie, le blanc, la mercerie, les meubles, les cristaux, la droguerie, les machines agricoles, etc., fournissent bien un chiffre d'affaires d'au moins 4,000,000 de francs ;

Le trafic général de Saumur et de ses environs ne peut pas s'évaluer à moins de 54,700,000 francs, et il est certain que, devant un tel chiffre, la ville de Saumur peut espérer d'obtenir une succursale de la Banque de France.

Le Maire propose donc au Conseil d'émettre un vœu en ce sens, et de prier M. le Préfet de vouloir bien le transmettre à M. le Ministre des finances ; après l'avoir présenté à l'approbation du Conseil général dans la séance extraordinaire du 9 novembre.

Le Conseil adopte la proposition de M. le Maire ; en conséquence, émet le vœu qu'une succursale de la Banque de France soit créée à Saumur ; prie M. le Préfet de vouloir bien soumettre ce vœu à l'approbation du Conseil général, dans sa prochaine réunion extraordinaire, et de le transmettre ensuite à M. le Ministre des finances avec toutes les pièces justificatives ci-annexées.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Dans sa séance extraordinaire de vendredi dernier, que nous publierons demain,

le Conseil général de Maine-et-Loire a résolu d'attendre que la Compagnie d'Orléans lui ait formulé des propositions, avant de se prononcer sur le prolongement, en Maine-et-Loire, d'une voie ferrée, reliant Angers à La Flèche.

En outre, le Conseil a émis un avis favorable à la création d'une succursale de la Banque de France à Saumur ; il s'est aussi prononcé pour la prorogation, à partir de l'année prochaine, des tarifs d'octrois de Saumur et de Baugé, pendant cinq ans pour Saumur, pendant quatre ans pour Baugé.

Enfin, le Conseil a décidé que la subvention de 300,000 fr., votée à la dernière session pour une école d'artillerie, pourra, à défaut de cette école, être affectée à l'installation, en Maine-et-Loire, d'un régiment du génie ou d'autres établissements militaires aussi importants.

Nous croyons devoir engager les pères de famille, dans l'intérêt des enfants qu'ils veulent faire remplacer, à présenter leurs remplaçants le plus tôt possible, sans chercher à courir les chances de la revue de départ après laquelle il ne sera plus admis de remplaçants.

On s'occupe, au ministère de la guerre, de mettre la Normandie en état de défense.

Outre les établissements militaires de Rouvray et d'Evreux, deux casernes de cavalerie seraient créées à Talare et à Bayeux.

RÉORGANISATION DES SAPEURS-POMPIERS.

Les bases sur lesquelles vont être réorganisées les différents corps de sapeurs-pompiers en France sont arrêtées ; les mesures suivantes seront prises :

Une circulaire sera envoyée aux préfets pour leur demander de transmettre, dans le plus bref délai, tous les renseignements qui pourront servir à arrêter les bases de cette réorganisation, notamment en ce qui est du mode de nomination des officiers.

En outre, les attributions des corps de sapeurs-pompiers recevront un accroissement considérable ; ils seront incorporés dans la réserve et chargés du maintien de l'ordre dans toutes les villes dépourvues de garnison.

Enfin il sera accordé aux sapeurs-pompiers astreints de cette façon à un service tout militaire, des indemnités d'habillement et de déplacement pour les revues et les grandes manœuvres ; la remise de la taxe personnelle et de la prestation sera naturellement abolie.

On affirme qu'on a mis à l'étude, au ministère des finances, un projet nouveau relatif aux droits des postes, tabacs, poudre, permis de chasse. Ce projet sera soumis aux Chambres. Ce serait presque le rétablissement des anciennes taxes.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 12 octobre au 8 novembre.

N. D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BŒUFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.					
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et tendres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et tendres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et tendres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et tendres.				
BOUCHERS													
MM.													
1	Remare.	2	7	5	4	7	35	14	63	5			
2	Tessier.	1	5	1	4	5	32	17	35	5			
3	Touchet.	5	1	»	»	1	17	6	36	»			
4	Goblet.	»	»	»	»	»	4	»	2	»			
5	Corbineau.	1	2	1	7	»	9	32	19	47	»		
6	Laigle.	»	3	»	1	»	2	16	6	30	»		
7	Prouteau.	»	3	»	1	»	5	8	8	10	»		
8	Chalot.	»	3	»	1	»	4	8	20	11	31	»	
9	Pallu.	»	4	»	1	»	2	2	17	10	34	3	
—													
CHARCUTIERS.													
MM.													
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	8	11	»		
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	1	3	»		
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	12	12	»		
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	3	7	»		
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»		
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	9	3	»	
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	5	6	»	
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	8	16	»	
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	6	4	»	
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	8	»
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	

Dernières Nouvelles.

LE MESSAGE.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Les deux premières séances de la ses-

sion de l'Assemblée nationale, celles du 11 et du 12 novembre, devant être nécessairement remplies par la constitution du bureau, c'est-à-dire par l'élection des président, vice-présidents, secrétaires et questeurs, c'est le mercredi 13 que le Président de la République communiquera son message à l'Assemblée. »

Versailles, 4 heure.

« Je vous transmets à la hâte quelques impressions que je recueille parmi les députés qui sont ici.

» Le centre gauche est très-résolu à prendre l'initiative des réformes constitutionnelles ; il est encouragé et soutenu par le gouvernement.

» La gauche n'a pas de parti pris ; mais la partie modérée de ce groupe très-bien discipliné suivra l'impulsion de M. Grévy, qui est complètement d'accord avec M. Thiers.

» L'extrême gauche repousse les réformes, parce qu'elle n'admet pas le pouvoir constituant de l'Assemblée.

» La droite, très-incertaine dans ses tendances, semble rapprochée par des inquiétudes communes. Tous les députés de cette nuance reviennent de leurs départements avec de vives préoccupations sur l'état des esprits, sur les progrès du radicalisme, sur la marche du gouvernement et sur les entraînements du suffrage universel.

» Plus que jamais la droite conserve sa foi dans la Monarchie, mais il est probable que ce sera encore une foi sans les œuvres.

» Hier soir, elle a tenu une réunion dans laquelle d'importantes résolutions ont été prises.

» Un certain nombre de députés, appartenant au centre droit, s'étaient joints à leurs collègues de la droite, et leur présence n'a pas été sans produire une certaine impression.

» La réunion s'est prononcée catégoriquement sur deux points :

» 1^o Elle a résolu de repousser la proclamation de la République.

» 2^o Elle a décidé qu'elle affirmerait de nouveau le pacte de Bordeaux, pour lequel elle n'entend pas admettre de prescription.

» L'assemblée des députés de la droite a, en outre, abordé une question qui a son importance en vue des propositions de réformes constitutionnelles.

» Prévoyant le cas très-probable où un vote d'urgence serait demandé à l'occasion de ces projets, elle a exprimé sa ferme intention d'insister sur la stricte observation du règlement dont les dispositions n'ont pas toujours été respectées en des circonstances analogues. Ainsi, elle entend que la Chambre vote d'abord, comme le veut le règlement, sur la prise en considération de l'urgence, et qu'une commission soit saisie régulièrement avant que la question même puisse être soumise à l'Assemblée. La droite s'efforcera de cette manière de prévenir toute surprise et d'éviter une précipitation contraire à la lettre et à l'esprit du règlement.

» Quant aux réformes elles-mêmes, telles que la prolongation des pouvoirs de M. Thiers, elles n'ont fait l'objet d'aucune décision. On a même pu constater à cet égard beaucoup d'hésitations et quelques divergences d'opinion parmi les membres de la droite elle-même.

» M. de Larcy, ancien ministre des travaux publics de M. Thiers, a tenu un langage très-net, et c'est lui qui hier a été l'un des plus accentués contre la proclamation de la République. » (La Presse.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4550. — 9 Novembre 1872.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — L'élection présidentielle aux États-Unis. — Le service des Pompes funèbres de la ville de Paris (II^e article). — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisistes. — Le Comice agricole de Pont-Faverger. — La branche de lilas, nouvelle, par M. Philibert Audebrand. — Revue littéraire. — La physique des miracles. — Baraquements pour les troupes allemandes. — Les superstitions de l'Inde. — Échecs.

Gravures : M. Seward, diplomate américain, mort le 10 octobre 1872. — L'élection présidentielle aux États-Unis (4 gravures).

